



Chers collègues,

Vous trouverez ci-dessous du nouveau sur
L'avancement de la mise en œuvre des mesures statutaires concernant les agents des corps de catégorie C des ministères sociaux.

Celles-ci sont **prévues par les décrets n° 2021-1834 et n°2021-1835 du 24 décembre 2021** modifiant l'organisation des carrières, portant attribution d'une bonification d'ancienneté d'un an et fixant un nouvel échelonnement indiciaire (durée et nombre d'échelons). Elles prennent effet à compter du 1er janvier 2022.

La réforme statutaire et indiciaire doit intervenir dans la suite des promotions 2022 qui, elles aussi, prennent effet au 1er janvier 2022.

Ce cadencement permet d'appliquer la réforme générale, via un traitement collectif, à l'ensemble des 3 413 agents des corps de catégorie C, une fois les promotions effectuées. Ceci permet d'éviter une intervention rétroactive et manuelle, avec les risques inhérents aux opérations manuelles, sur les carrières (grades et échelons) des agents promus (soit 401 agents de catégorie C).

La campagne de promotion s'étant achevée fin juillet 2022 (publication des arrêtés d'avancement collectifs aux bulletins officiels du 29 juillet 2022), la prise des 369 arrêtés individuels de promotion et de calcul d'ancienneté conservée (pour les adjoints administratifs) et des 32 arrêtés individuels (pour les adjoints techniques) est en cours de finalisation et s'achèvera d'ici fin septembre.

Une fois cette étape terminée, les reclassements dans les nouvelles grilles indiciaires (par bascule automatique de l'ensemble du corps dans les nouveaux grades et échelons) puis, ensuite, l'application de l'année de bonification, interviendront avant la mi-octobre pour la totalité des agents des corps concernés.

Enfin l'année de gestion se terminera par le traitement des avancements d'échelon 2022 pour l'ensemble des agents de ces corps.

**L'UNSA
Vous informe !**



Votre nouveau site internet :

<https://federation-uns-a-sante-cohesion-sociale.fr/>

**UNION NATIONALE DES SYNDICATS AUTONOMES SANTE COHESION
SOCIALE**

Ministère de la Santé et de la Prévention
14, avenue Duquesne - Pièce 0335 - 75350 PARIS SP 07

Tel: 01 40 56 56 88 / 4650 / 7642 / 8960

Mail : syndicat-uns-a-federation-sante-cohesion-sociale@sante.gouv.fr

ÉLECTIONS



PROFESSIONNELLES

**1^{er} décembre à 9h00 au 8
décembre 2022 à 16h00**

**Vote électronique pour
tous les scrutins**



À L'UNSA,
on s'occupe de...

